



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/09/2026)

Clinique Marie Savoie

Chambre **BASIC**

Une chambre privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative et un lit 90cm.

40 €

Chambre **STANDARD**

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain et WC privatifs séparés, ainsi qu'un coffre fort pour vos objets de valeur, un lit 90cm, un meuble à chaussures, un meuble de salle de bain et une pаниère à linge.

60 €

Chambre **CONFORT**

Une chambre privative avec une vue sur le parc, disposant d'un coffre fort, salle de bain et WC privatifs, d'une cafetière, d'un lit 90cm, d'un meuble de rangement supplémentaire, d'un meuble à chaussures, d'un meuble de salle de bain, d'une pаниère à linge et d'un petit fauteuil.

80 €

La télévision ainsi que la Wi-Fi sont offertes tout au long de votre séjour.

Chambre **GRAND CONFORT**

Une chambre privative à la décoration soignée avec une belle vue sur le parc grâce à la grande fenêtre 3 vantaux, disposant d'un coffre fort, d'une cafetière, d'un mini réfrigérateur, d'une salle de bain privative équipée d'un grand miroir avec rangements, d'un lit 120 cm, d'un meuble de rangement supplémentaire, d'un meuble à chaussures, d'un fauteuil confort

110 €

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : une boîte de capsules de cafés compatibles avec votre cafetière chaque semaine et d'un panier de bienvenue.

La télévision ainsi que la Wi-Fi sont offertes tout au long de votre séjour.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

⁽¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.